



Une entreprise qui s'engage

Le mot du président



Depuis presque 200 ans, l'histoire d'Hachette Livre est intimement liée à celle de notre pays, à tel point que nos archives sont classées patrimoine national. Alors que son fondateur Louis Hachette a tant fait pour rendre le livre accessible à ses contemporains, cette Fondation nous permet de poursuivre cet engagement en faveur d'une cause qui nous concerne tous.

Face aux enjeux multiples que représente la lecture pour chaque enfant, chaque jeune, chaque citoyen, il nous importe de pouvoir jouer pleinement notre rôle social et sociétal en inscrivant la promotion et l'accès à la lecture au cœur de notre mission.

Alors que nous vivons une période de doutes profonds, de remises en question, d'atteintes répétées à nos valeurs et principes démocratiques, aux premiers rangs desquels la liberté d'expression et de pensée, la lecture, véhicule de la culture, de la découverte, de l'opinion et des débats peut et doit jouer un rôle central.

La lecture, c'est l'accès au savoir et avec lui à l'émancipation. C'est aussi l'accès à l'imaginaire, à l'évasion et à l'épanouissement. Sa pratique est ainsi essentielle et doit être valorisée et défendue à tout prix.



Pierre LEROY
Président de la Fondation
Hachette pour la lecture
Président-Directeur général
d'Hachette Livre

Quelques chiffres sur la lecture



Aujourd'hui en France, près de **2,5 millions** de personnes sont illettrées (selon l'ANLCI), soit 7% de la population âgée de **18** à 65 ans. ⁽¹⁾

Toutes les études le montrent, la lecture est la clé de la réussite à l'école : une enquête PISA* indique par exemple que **30 minutes** de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.





9,5% des participants à la Journée défense et citoyenneté (JDC), jeunes français âgés de 16 à 25 ans, rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Le tiers de ces derniers peut être considéré en situation d'illettrisme. (2)

Il existe un écart de **20 points** dans les scores de compréhension chez les adolescents de **15** ans dont leurs parents leur lisaient et racontaient des histoires dans la petite enfance par rapport à ceux pour qui ce n'était pas le cas selon l'étude internationale PISA **2012**. ⁽³⁾



Sources:

- 1. http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national
- 2. https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2020-pres-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficul-te-de-lecture-323603
- Extrait du rapport de la commission des 1000 premiers jours, publié en septembre 2020 par le ministère des solidarités et de la santé. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf

 $^{^{\}star}$ PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis



Missions

La Fondation Hachette pour la lecture, placée sous l'égide de la Fondation de France, œuvre en faveur de la promotion de la lecture, de l'écriture, et plus généralement de la langue française auprès de tous les publics, notamment les enfants, la jeunesse au sens large, et les publics éloignés de la lecture. Elle souhaite donner le goût de la lecture et le plaisir de lire au plus grand nombre.

Guidée par les valeurs de transmission, de partage et de démocratisation de la lecture qui sont au cœur de la mission du groupe Hachette Livre, la Fondation Hachette pour la lecture a vocation à soutenir des initiatives en France et à l'international, portées par des organismes français à but non lucratif.

La Fondation se donne

deux missions principales

Lecture et accès à l'éducation

Parce que la lecture est une compétence fondamentale et nécessaire dès le plus jeune âge et qu'elle est un passeport pour l'avenir, la Fondation Hachette pour la lecture soutient des projets et associations qui participent à la prévention de l'illettrisme et à la lutte contre le décrochage scolaire, à destination de la petite enfance, des jeunes (de la maternelle au lycée) et de leurs familles, et permettent à un public large de découvrir la lecture et le plaisir de lire.

Lecture et lien social

La Fondation soutient les associations et structures qui utilisent la lecture comme un outil au service d'une meilleure insertion, inclusion et intégration des personnes en situation d'exclusion ou de rupture.

Qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap, détenues, éloignées de l'emploi, précaires, illettrées, la Fondation accompagne les projets qui placent l'apprentissage ou le réapprentissage de la lecture et de l'écriture au cœur de leurs dispositifs.



Gouvernance

La Fondation Hachette pour la lecture est présidée par Pierre LEROY, Président-Directeur général de Hachette Livre. Pour déterminer son action et son budget, la Fondation Hachette pour la lecture s'appuie sur un Comité exécutif. Le Comité exécutif de la Fondation est composé d'un collège de six membres garants des missions, des champs d'action et du bon fonctionnement de la Fondation. Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an pour définir les objectifs de la Fondation et valider les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Le Comité exécutif



Quatre représentants du Fondateur



Pierre LEROY
Président de la Fondation Hachette
pour la lecture - Président-Directeur
général d'Hachette Livre



Fabrice BAKHOUCHE
Directeur Général délégué d'Hachette
Livre



Pauline HAUWEL
Directrice de cabinet auprès du PDG
d'Hachette Livre



Nathalie JOUVEN
Secrétaire générale de la Branche
Littérature d'Hachette Livre. Directrice
générale du Groupe Alexandre Hatier

Deux personnalités qualifiées

choisies en raison de leur compétence dans le domaine d'activité de la Fondation



Daniel RONDEAU Ecrivain et Académicien



Pascal THUOT
Directeur général de la librairie
Millepages à Vincennes



Appel à projets

Dans le but de sélectionner les projets qu'elle soutient, la Fondation Hachette pour la lecture mène **un appel** à **projets par an**.

La Fondation Hachette pour la lecture finance une dizaine de projets par an, en France ou à l'étranger, portés par des organismes français à but non lucratif, en lien avec l'objet de la Fondation, à savoir la promotion de la lecture, de l'écriture, et plus généralement de la langue française auprès de tous les publics, notamment les enfants, la jeunesse au sens large, et les publics éloignés de la lecture.

Le montant du soutien accordé dépend des besoins de l'association et du projet. Les projets retenus par la Fondation sont susceptibles d'obtenir chacun un financement pouvant aller de 20 000 € à 100 000 € par an.

Le dépôt des demandes de soutien se fait uniquement dans le cadre des appels à projets de la Fondation.

Qui peut déposer une demande de soutien?

L'appel à projets est ouvert à tout organisme français à but non lucratif possédant une expérience avérée dans le domaine concerné par le projet. Le projet peut se dérouler en France, à l'étranger ou avoir une dimension multi-pays.

Quels sont les critères d'éligibilité?

La Fondation examinera et présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

La structure doit

- Être une association ou une structure d'intérêt général au sens fiscal du terme
- Avoir son siège social en France
- Avoir au moins 1 an d'existence comptable
- Œuvrer dans l'un des champs d'action de la Fondation Hachette pour la lecture
- Avoir une action inscrite dans la durée ou reproductible

Le projet présenté doit

- S'adresser à un collectif et non à un individu
- Être cofinancé par des partenaires privés ou publics
- Avoir des objectifs concrets, identifiés et mesurables

Appel à projets

Quels sont les critères de sélection retenus par la Fondation ?

Afin de sélectionner les dossiers, la Fondation porte son attention sur les critères suivants :

- Adéquation du projet avec les valeurs de la Fondation Hachette pour la lecture
- Qualité du plan d'action : le projet est précis, structuré, réaliste et présente des résultats précisément définis
- Impact : l'impact du projet doit être concret pour les bénéficiaires
- Pérennité : le projet doit s'inscrire dans la durée
- Capacité de l'organisme porteur de projet à mener à bien le projet
- Cohérence du budget et du plan de financement

La Fondation ne finance pas :

Les demandes de sponsoring et de dons matériels, les structures à but lucratif, les projets portés par des organismes étrangers, les événements (ex : tombola, course, spectacles, galas...), à l'exception des manifestations littéraires qui présentent un projet pérenne de promotion de la lecture, les projets individuels ou étudiants (raids humanitaires, bourses, études, projets de recherche...), les initiatives à caractère politique ou religieux.

Le Comité interne

Soucieuse de garantir l'exemplarité et la transparence de ses décisions, la Fondation Hachette pour la lecture a mis en place un Comité interne composé de salariés du groupe Hachette. Le Comité interne intervient aux côtés de l'équipe de la Fondation dans le processus de sélection des projets présentés in fine au Comité exécutif de la Fondation.

Un processus de sélection en 5 étapes

1

Examen

des dossiers de demande de soutien par l'équipe de la Fondation 2

Instruction

des dossiers de demande de soutien par un Comité interne 3

Audition

des projets sélectionnés par le Comité interne 4

Validation

des dossiers finalistes par le Comité exécutif de la Fondation 5

Signature

d'une convention de mécénat avec chaque association soutenue

Contacts

Toute demande de soutien se fait uniquement dans le cadre de l'appel à projets annuel de la Fondation.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets, consultez le site :

www.fondationhachette.com

Pour toute autre sollicitation :

fondationhl@hachette-livre.fr

